

Bulletin du Service des Actions Urgentes
rue Renée Aspe - 31000 Toulouse
tél : 05 61 23 53 73 fax : 05 61 23 53 90
Email : atoulouse@amnesty.fr



La Dépêche des Actions Urgentes est un bulletin émis 3 fois par an par le Service des Actions Urgentes d'Amnesty France pour vous donner tous les résultats positifs obtenus à la suite des actions. C'est un recueil de bonnes nouvelles et de témoignages de victimes avec toutes les informations pouvant vous intéresser en tant que membre ou sympathisant d'un réseau Actions Urgentes.

Bonnes nouvelles parvenues au service des Actions Urgentes en mai – juin – juillet et août 2018



LIBRES !

ANGOLA

AFONSO S. MUATCHIPUCULO (22 ans), **ANTÓNIO J. FERNANDO** (18 ans) et **JUSTINO H. VALENTE** (21 ans) soupçonnés d'avoir jeté des pierres sur le convoi du vice-président lors d'une manifestation, avaient été condamnés à sept mois d'emprisonnement en avril à l'issue d'un procès inique. La Cour suprême a jugé qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves et ils ont été libérés le 17 juillet.

HELENA MUTALENO DA SILVA, la sœur de **JUSTINO**, a remercié Amnesty International - entre autres – pour sa campagne demandant la libération des trois jeunes. **IC AU 115/18**

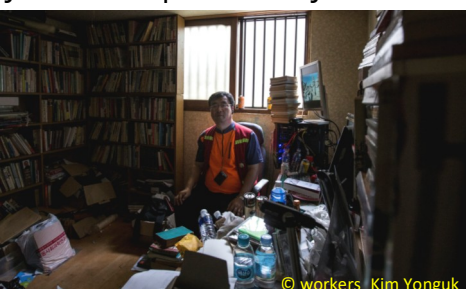
AZERBAÏDJAN

La Cour suprême d'Azerbaïdjan a ordonné le 5 avril la libération d'**Aziz Orujov**, journaliste indépendant et dirigeant de *Canal 13*, une chaîne de télévision sur internet.

Il reste sous le coup d'une peine de trois ans d'emprisonnement avec sursis. Il était détenu dans des conditions inhumaines depuis mai 2017 sur la base d'accusations forgées de toutes pièces et Amnesty International pense que sa condamnation est uniquement liée à son travail pacifique de journaliste. **IC AU 186/17**

CORÉE DU SUD

LEE JIN-YOUNG, militant travailliste et propriétaire de la bibliothèque en ligne Labour Books, a été déclaré non coupable par la Haute Cour de Séoul le 11 avril 2018. Le Parquet avait fait appel d'une décision de juillet 2017 qui l'avait déjà innocenté.



© workers_Kim Yonguk

Il avait été inculpé en février d'infraction à la Loi relative à la sécurité nationale pour avoir diffusé des documents qui auraient bénéficié à des « organisations hostiles au gouvernement ». **IC AU 20/17**

BAHREÏN

FADHEL ABBAS MAHDI MOHAMED, militant politique et prisonnier d'opinion, a été libéré le 26 mars de la prison de Jaww, à Manama, capitale du pays.

Il a purgé une peine de trois ans d'emprisonnement pour « diffusion de fausses informations qui pourraient compromettre des opérations militaires de Bahreïn et de ses alliés et appel à la résistance ».

Amnesty International pense que **FADHEL ABBAS MAHDI MOHAMED** a été reconnu coupable uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, sans utiliser ni prôner la violence. **IC AU 142/15**

FADHEL ABBAS MAHDI MOHAMED



© Private

CUBA



Le 3 juillet 2018, les autorités ont libéré **ARIEL RUIZ URQUIOLA**, prisonnier d'opinion et docteur en biologie, ancien chercheur pour l'Université de La Havane.

D'après des documents qu'Amnesty International a pu consulter, les autorités pénitentiaires lui ont accordé une libération conditionnelle (« licencia extrapenal ») à l'issue de grève de la faim prolongée qu'il a menée.

Amnesty International continuera de surveiller sa situation. **IC AU 109/18**

OUZBEKISTAN

En mai, un tribunal a prononcé à l'encontre du journaliste ouzbèke **BOBOMOUROD ABDOULLAÏEV** une peine non privative de liberté et il a pu sortir libre de la salle d'audience.

Une délégation d'Amnesty International a pu le rencontrer à Tachkent le 24 mai et il a déclaré :

« Pendant les sept mois et demi que j'ai passés dans les cachots, j'ai senti le soutien des autres journalistes et militants des droits humains, ainsi que des représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales. Cela m'a fait du bien de voir des représentants des ambassades des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union européenne à mon procès. Le fait que je sois libre aujourd'hui est en grande partie dû à ce soutien. Mon cas a montré une nouvelle fois combien la solidarité et l'attention sont importantes pour protéger la liberté d'expression et les droits humains. J'admire votre généreux travail et votre infini courage, chers militants ».

IC AU 232/17

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Le 18 juillet, le tribunal de district de Kalinine (Saint-Petersbourg) a condamné l'ancien greffier et lanceur d'alerte **ALEXANDRE EÏVAZOV** à un an et dix mois de détention dans une colonie pénitentiaire ouverte pour « ingérence dans le cours de la justice ». Le 21 juillet, il a été libéré car il avait purgé complètement sa peine en détention provisoire.

D'après son avocat, cette affaire était « politique, non juridique », ce qui expliquait selon lui la sévérité de la peine (plus que ce que l'accusation avait demandé, plus que ce qu'un tribunal impose pour une première condamnation) mais faisait des concessions pour les deux parties permettant à **ALEXANDRE EÏVAZOV** d'être libéré quelques jours plus tard et aux autorités de sauver la face. **IC AU 228/17**

INDONÉSIE

HERI BUDIAWAN, militant écologiste dit « Budi Pego », a été libéré début juillet 2018. Il avait été condamné à 10 mois d'emprisonnement en janvier 2018 pour « atteintes à la sûreté de l'État » ; il s'agissait de la première condamnation au titre de l'article interdisant l'idéologie communiste depuis la chute de **SOEHARTO** en 1998.

HERI BUDIAWAN a remercié « l'enthousiasme » de toutes les personnes qui l'ont soutenu. **IC AU 34/18**

ISRAËL/T.O.

Le 17 juillet, **ABDUL RAZEQ FARRAJ** a été libéré de la prison d'Ofar après une détention administrative sans inculpation ni jugement de 14 mois. Il est le Directeur des Finances et de l'Administration d'une ONG de développement basée à Ramallah dans les territoires palestiniens occupés : l'Union des comités de travail agricole (*Union of Agricultural Work Committees* UAWC). Lors d'un entretien avec Amnesty International après sa libération, **ABDUL RAZEQ FARRAJ** a adressé un message de remerciements à toutes les personnes qui se sont mobilisées en sa faveur :

« Je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude, pour votre soutien constant au peuple palestinien et à l'UAWC. Je vous remercie tout particulièrement pour le soutien et la solidarité que vous m'avez témoignés durant les 14 derniers mois que j'ai passés en détention administrative. Ce soutien confirme que les prisonniers politiques palestiniens ont de vrais amis et sympathisants dans le monde entier » . **IC AU 72/18**

LA DÉPÊCHE DES ACTIONS URGENTES

TADJIKISTAN

KHAÏROULLO MIRSAIDOV, journaliste indépendant et prisonnier d'opinion, a été condamné à une peine non privative de liberté le 22 août puis a été libéré dans la salle d'audience. Arrêté et inculpé pour avoir formulé des allégations de corruption au sein du gouvernement, il a passé plus de huit mois en prison. Il l'intention de faire appel de la décision du tribunal régional. Il attribue sa libération à la campagne internationale en sa faveur. **IC AU 139/18**

TURQUIE

Le 19 juin 2018, un tribunal a ordonné la libération immédiate du rappeur **EZHEL** acquitté « *d'incitation publique à la consommation de stupéfiants* ». Le juge ne disposait pas de suffisamment d'éléments prouvant sa culpabilité. L'arrestation et la détention d' **EZHEL** avait poussé ses sympathisants à lancer une campagne virale sur les réseaux sociaux : des milliers d'internautes avaient demandé sa libération. L'acquittement du rappeur représente une avancée positive importante dans un pays où la liberté d'expression est de plus en plus attaquée depuis la mise en place de l'état d'urgence en juillet 2016.

EZHEL a remercié Amnesty International et ses sympathisants pour leur rôle majeur lors de la campagne demandant son acquittement : « *Nous sommes unis. Merci pour votre solidarité et vos actions* ». **IC AU 107/18**



DIVERS

CHILI

Après une grève de la faim qui aura duré près de deux mois et alors que sa vie était gravement menacée, le chef spirituel indigène mapuche **MACHI CELESTINO CÓRDOVA** a obtenu l'accès à son autel de cérémonie pour célébrer des cérémonies de renouveau, cérémonies essentielles au bien-être psychique et physique des Mapuches.

C'était la seconde grève de la faim effectuée par **MACHI CELESTINO CÓRDOVA**. **IC AU 75/18**

CHINE

LIU XIA a enfin été autorisée à quitter la Chine pour se rendre en Allemagne le 10 juillet 2018 après près de huit ans d'assignation illégale à domicile. Elle a été libérée trois jours avant le premier anniversaire de la mort de son mari, le prix Nobel **LIU XIAOBO**. Elle était

étroitement surveillée par des agents de la sécurité de l'État et seuls ses amis les plus proches pouvaient la contacter par téléphone dans des circonstances bien précises. **IC AU 270/17**



GUINEE EQUATORIALE



Le 23 mai 2018, les autorités de Guinée équatoriale ont délivré un passeport au dessinateur et militant **RAMÓN ESONO EBALÉ**, ce qui lui a permis de quitter le pays le 28 mai, soit plus de deux mois après sa libération.

« *Au nom de **RAMÓN**, de sa famille et de ses amis, nous exprimons leurs remerciements à toutes les personnes qui ont agi en sa faveur. Sans votre soutien, la libération de **RAMÓN** et son retour auprès des siens n'auraient pas été possibles* ».

Le Réseau Actions Urgentes

IC AU 89/18

ISRAËL/T.O.

Le gouvernement israélien a déclaré qu'il allait mettre fin aux expulsions forcées de demandeurs d'asile érythréens et soudanais vers des pays tiers au titre de la « Procédure pour l'expulsion vers des pays tiers ». Cette annonce fait suite à la libération ordonnée par la Haute Cour de justice de 280 demandeurs d'asile détenus dans le cadre de cette politique. Parmi eux, figure **TESFAI** (*nom modifié*), érythréen de 29 ans qui a vu sa demande d'asile rejetée sans explication. Arrêté en novembre 2017 parce qu'il n'avait pas de visa valide, on lui a ordonné de quitter Israël après 100 jours en détention pour se rendre au Rwanda. Il a refusé et a été placé en détention au motif qu'il n'avait pas coopéré.

IC AU 64/18

NIGERIA

Le 18 avril 2018, les autorités de l'État de Borno ont cessé de distribuer de la nourriture dans le camp de déplacés où vivent 230 femmes au Nigeria (*groupe connu sous le nom KNIFAR*) mettant en péril leur vie ainsi que celle de leurs enfants. Heureusement, des agences humanitaires assurent à présent la relève.

IC AU 102/18



© Gbemiga Olamikan/A I

Camp de Borno

UKRAINE

VITALINA KOVAL et un certain nombre de militant-e-s des droits des femmes et des LGBTI ne sont plus considérés comme menacés de violence comme ils l'étaient depuis les agressions de la Journée internationale des droits des femmes en Ukraine, le 8 mars. Elle a bénéficié de mesures de protection satisfaisantes lors d'une action le 31 mars qui appelait à mettre fin à l'impunité pour les groupes d'extrême-droite.

VITALINA KOVAL a dit à Amnesty International que les mesures prises par la police pour assurer la protection des manifestants le 31 mars sont en grande partie dues au nombre d'appels que les policiers ont reçus.

« Recevoir ce soutien fait chaud au cœur » « Quand vous voyez qu'autant de personnes vous soutiennent, cela vous aide à vous calmer et à prendre confiance, et cela vous donne la force d'avancer. »

IC AU 57/18



COMMUTATION DE PEINE DE MORT

USA (Texas)

Le 5 juin, la cour d'appel pénale du Texas a accordé un sursis à **CLIFTON WILLIAMS**, qui devait être exécuté le 21 juin. Elle a prononcé cette mesure afin qu'une audience puisse être consacrée à l'examen des éléments indiquant que Clifton Williams présente une déficience intellectuelle.

IC AU 100/18

USA (Ohio)

Le 20 juillet 2018, le gouverneur de l'Ohio a commué la condamnation à mort de **RAYMOND TIBBETTS** qui devait être exécuté le 17 octobre. Il a ainsi rejeté l'avis du Comité des grâces et des libérations conditionnelles, qui avait voté contre une mesure de clémence par huit voix à une. Il a expliqué : « J'accorde une commutation à **RAYMOND TIBBETTS** en raison de graves irrégularités lors de la phase de son procès consacrée à la détermination de la peine. En effet, le fait que la défense n'a pas présenté suffisamment les circonstances atténuantes, associé à une description erronée de l'enfance de Raymond Tibbetts par le ministère public, a empêché le jury de prendre une décision éclairée sur l'opportunité d'une condamnation à mort. »

IC AU 13/18

USA (Nevada)

Une juge du Nevada a ordonné le report de l'exécution d'un condamné après qu'un laboratoire pharmaceutique a contesté l'utilisation de l'un de ses produits (un sédatif) pour la mise à mort. Le groupe accuse l'État d'avoir acquis son médicament de manière illégale et que l'utilisation du produit pour une exécution provoquerait « un dommage irréparable au groupe, à sa réputation et à sa bonne volonté ». La juge a ainsi estimé que la suspension était nécessaire pour « préserver le statu quo et empêcher des dommages irréparables » qui résulteraient de l'utilisation par les autorités « de façon inappropriée du midazolam d'Alvogon pour cette exécution ». Elle a précisé qu'Alvogon souffrirait « des torts irréparables que cela causerait pour sa réputation de fabricant de médicaments visant à sauver des vies et à améliorer la qualité de vie » si les autorités de l'État étaient « autorisées à utiliser à de mauvaises fins » le produit et a interdit à l'État de l'utiliser « pour la peine capitale jusqu'à nouvel ordre émanant du tribunal ».

IC AU 250/17